

Régime :

ECI

				Modalités de contrôle des connaissances et des compétences	
Code UE	TITRE DE L'UE	Coef EC	Informations complémentaires	Contrôle continu intégral	Possibilité de seconde chance
	Batir la Performance éconon. Et financière des organisations			CCI	Oui
AMSAED1U01	système information comptable	2	Note seuil : 8/20		
AMSAED1U02	Analyse et gestion financière	2	Note seuil : 8/20		
	Analyser la performance et mettre en place une gestion prévisionnelle			CCI	Oui
AMSAED1U04	Gestion de trésorerie	1	Note seuil : 8/20		
AMSAED1U03	Contrôle gestion et pilotage performance globale	2	Note seuil : 8/20		
AMSAED1U05	Traitement de l'information	2	Note seuil : 8/20		
	Comprendre l'environnement économique, social et juridique			CCI	Oui
AMSAED1U06	Environnement économique des organisations	1	UE antérieurement acquise à l'école de Design		
AMSAED1U08	Droit fiscal / fiscalité	2	Note seuil : 8/20		
AMSAED1U07	Droit des affaires	2	Note seuil : 8/20		
	Concevoir la démarche Marketing et commerciale			CCI	Oui
AMSAED1U09	Marketing opérationnel	2	Note seuil : 8/20		
AMSAED1U10	Marketing des services et marketing numérique	2	Note seuil : 8/20		
AMSAED1U11	Négociations commerciales	2	Note seuil : 8/20		
	Manager les Ressources humaines			CCI	Oui
AMSAED1U12	Management de ressources humaines	2	Note seuil : 8/20		
	Piloter et manager l'organisation			CCI	Oui
AMSAED1U13	Stratégie d'entreprise et modèles d'activité	2	Note seuil : 8/20		
AMSAED1U14	Conduite du changement et psychosociologie des organisations	2	Note seuil : 8/20		
	Déployer un management transversal			CCI	Non
AMSAED1U15	Management de projet	1	Note seuil : 8/20		
	S'initier à la RSE et l'organisations engagées			CCI	Oui
AMSAED1U16	Conception & déploiement d'une stratégie RSE	1	Note seuil : 8/20		
AMSAED1U17	Outils et dispositifs pour la RSE	1	Note seuil : 8/20		
	Entreprendre et Innover			CCI	Oui
AMSAED1U18	Management de l'innovation	2	Note seuil : 8/20		
	Séminaires professionnels			CCI	Oui
AMSAED1U19	séminaire d'ouverture	1	Validé sans note		
AMSAED1U20	séminaires transversaux	2	Note seuil : 8/20		
			Validé sans note		
AMSAED1U21	séminaires méthodologiques				
	Parcours Projet d'innovation et Entrepreneuriat		Note seuil 10/20	CCI	Non
AMSAED1U22	Parcours Projet d'innovation et Entrepreneuriat		Note seuil 10/20		

Présence :

La présence en cours est obligatoire. L'équipe pédagogique procède à un relevé systématique des étudiants présents en séance. Les absences doivent être rapidement justifiées (certificat médical, convocation...) auprès de l'assistante de formation et du/des enseignants concernés.

Seconde chance :

En cas d'échec constaté, l'étudiant.e est autorisé.e à passer les épreuves de seconde chance si les modalités ci-dessus le permettent. En seconde chance, seuls les UE pour lesquels la note est inférieure à 10/20 peuvent être repassées.

Le résultat obtenu à l'épreuve de seconde chance se substitue à la note d'évaluation de l'UE concernée.

Le contrôle des connaissances s'effectue tout au long de l'année universitaire. Les secondes chances ont lieu à la fin de l'année universitaire selon le calendrier fourni.

En cas d'impondérable, de sinistre, ou de tout événement privant l'établissement de tenir une évaluation le jour prévu, l'évaluation peut être reportée dans les délais les plus rapprochés, y compris le samedi.

Redoublement :

Le jury se prononce souverainement sur la possibilité ou non de redoubler.

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises en cas de redoublement et capitalisables dès lors que l'étudiant.e y a obtenu la moyenne (soit 10/20). Une UE acquise ne peut être repassée.

Une unité d'enseignement (UE) est acquise :

- dès lors que sa note est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours.

ou

- par compensation entre les UE au sein de l'année à condition d'avoir pour chacune des UE une note de l'UE supérieure ou égale à 8/20.

Exception : La note de l'UE concernant le parcours Projet Innovation et Entrepreneuriat, affectée de son coefficient, est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Validation :

Le Master 2 est donc validé dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale des UE égale ou supérieure à 10/20, sans note inférieure à 8/20 aux UE, et une note égale ou supérieure à 10/20 au parcours PIE.